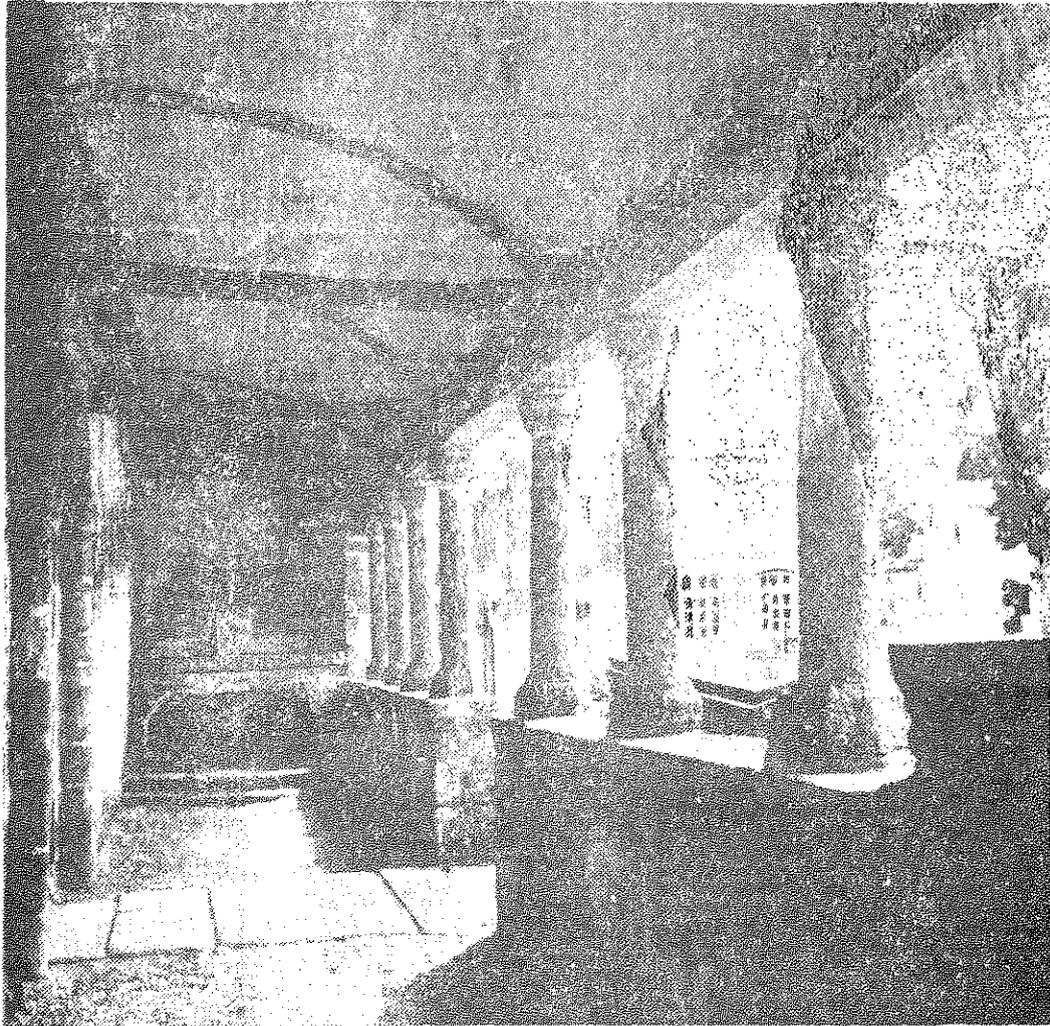




COMMUNE de CALAN



Une des curiosités de l'église : sa galerie latérale et son ossuaire

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATIONS



LE MOT DU MAIRE

Le mandat de Maire m'a paru bien court et j'ai l'intime conviction d'avoir oeuvré en toute conscience, pour faire de CALAN une cité laborieuse tournée vers le progrès, dans un climat de paix et de fraternité.

Je remercie le Conseil Municipal qui, grâce à sa loyauté et son dévouement, m'a apporté le complément d'aide nécessaire à mon travail et m'a soutenu lors des nombreuses démarches effectuées pour le bien de la collectivité.

Je tiens à associer aussi toutes les personnes qui se sont mises à la disposition de la commune pour nous aider dans notre tâche.

Je serai candidat aux prochaines élections municipales du 12 mars 1989.

Une bonne partie du Conseil actuel se représente avec moi, certains ont formulé le voeu d'arrêter. Je le regrette mais respecte leurs décisions.

Le Maire, le Conseil Municipal, le personnel communal vous présentent tous leurs voeux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.

Serge SALVAT,



RENSEIGNEMENTS

PERMANENCES DES ELUS

Mr SALVAT, Maire :

Mardi : de 17 H 30 à 18 H 30

Jeudi : de 17 H 30 à 18 H 30

Samedi : de 9 H à 12 H

Mme LE GUEHENNEC, Adjoint

Mr BEAUMONT, Adjoint :

Samedi : de 10 H à 12 H

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 9 H à 12 H

Mardi : 9 H à 12 H 13 H 30 à 17 H 30

Mercredi : 9 H à 12 H

Jeudi : 9 H à 12 H 13 H 30 à 17 H 30

Vendredi : 9 H à 12 H 13 H 30 à 17 H 30

Samedi : 8 H 30 à 12 H

GROUPE SCOLAIRE

Monsieur LE JUGE - Directeur- Tél : 97.33.12.60.

BIBLIOTHEQUE

Ouverture : Tous les samedis de 14 H à 15 H

DEMOGRAPHIE

NAISSANCES

Gabriel LE MOUELLIC, le 28 février à HENNEBONT

Antoine ROUARCH, le 8 avril à PLOEMEUR

Pauline CANO, le 20 juin à PLOEMEUR

Mathieu LE BELLER, le 11 août à LORIENT

Marc TABOURDEAU, le 20 août à REDON

Amaury LE GUEHENNEC, le 29 septembre à HENNEBONT

Cédric LE BOUARD, le 24 novembre à HENNEBONT

Benjamin GRAIGNIC, le 22 décembre à HENNEBONT

MARIAGE

CLAUSS Philippe et LEBAUD Françoise, le 13 août

DECES

LE FLOCH Joseph, le 21 mars à LORIENT

Mme LE MOING Marie Antoinette, le 9 juin à CALAN

Mme LE GARREC Marie, le 11 novembre à LORIENT

COURIO Jean Louis, le 5 décembre à LORIENT

COMMISSION DES FINANCES

Maîtriser les dépenses communales tout en répondant aux besoins nécessaires à la réalisation des projets mis en oeuvre par le Conseil Municipal, tel est le rôle de la commission des finances.

Aligner les dépenses obligatoires ou facultatives n'est jamais très difficile mais assurer le nécessaire équilibre par des recettes correspondantes fait appel à la responsabilité des locaux. Responsabilité devant des choix difficiles.

Toutes ces dépenses sont financées par quatre sources principales de recettes :

- A) Les dotations de fonctionnement attribuées la l'Etat (D.G.E.).*
- B) Les recettes fiscales et principalement les impôts communaux.*
- C) Les subventions de l'Etat, du Département ou de la Région.*
- D) Les emprunts.*

BUDGET PRIMITIF 88

Je me propose de vous donner quelques explications sur l'élaboration de Budget de fonctionnement.

Certains chapîtres significatifs sont en augmentation par rapport à 1987. A savoir :

- Frais de personnel*
- Travaux et services extérieurs*
- Participations et contingents*
- Frais de gestion générale*
- Frais financiers*

Les autres chapîtres restent stables, celui des subventions diminue.

La participation des communes aux dépenses d'aide

.../...

sociale passe de 60 000 Francs à 66 000 Francs.

Le contingent pour service incendie passe de 15 800 Francs à 17 370 Francs.

Les frais financiers passent de 236 000 Francs à 247 000 Francs.

Quant aux recettes, nous avons une diminution de la taxe professionnelle de 14 000 Francs due à la fermeture d'une carrière et sur le foncier non bâti.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Denrées et fournitures	:	91 000
Frais de personnel	:	215 000
Impôts et Taxes	:	2 200
Travaux et services extérieurs	:	176 000
Participations et contingents	:	184 000
Allocations et subventions	:	24 000
Frais de gestion générale	:	74 800
Frais financiers	:	247 000
Charges antérieures	:	20 000
Prélèvement pour dépenses d'investissement	:	4 000

Dépenses de Fonctionnement : 1 038 000

Recettes de Fonctionnement : 1 038 000

Il en résulte que ce budget de fonctionnement augmente de 6,3 %.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Remboursement d'emprunts	:	84 590
Acquisitions de biens meubles et immeubles	:	14 575
Travaux de bâtiments et de génie civil	:	935 928

Dépenses d'Investissement : 1 035 193

Recettes d'Investissement : 1 035 193

Pour équilibrer la section d'investissement en recettes, un prélèvement de 4 000 Francs a été effectué sur les recettes de fonctionnement.

TAUX D'IMPOSITION DECIDES POUR 1988 :

Taxe d'Habitation	:	10,19 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	:	10,90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	28,38 %
Taxe Professionnelle	:	9,84 %

COMPTE ADMINISTRATIF 87

FONCTIONNEMENT :

Crédits ouverts ou recettes prévues	:	1 112 041,58 F
Dépenses réalisées à ce jour	:	1 003 341,80 F
Recettes de fonctionnement	:	1 082 761,76 F
L'excédent de fonctionnement de clôture s'élève à: 79 419,96 F		

INVESTISSEMENT :

Recettes prévues	:	774 068,87 F
Recettes réalisées	:	553 517,08 F
Dépenses réalisées	:	278 390,04 F
L'excédent d'investissement de clôture est de : 275 127,04 F		

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 88

La section de fonctionnement s'élève à :	94 468 F
La section d'investissement s'élève à :	788 596,04 F

L'excédent de 275 127,04 du Compte Administratif est repris aux chapitres recettes de fonctionnement.

C. C. A. S

<i>Budget de fonctionnement</i>	:	10 070 F
<u>Dépenses</u> :		
- <i>Repas aux personnes âgées et autres prestations en nature</i>	:	6 000 F
- <i>Secours en argent</i>	:	1 200 F
- <i>Subvention au Club du 3ème Age</i>	:	1 600 F
- <i>Autres dépenses</i>	:	1 270 F
 <u>Recettes</u> :	:	10 070 F
- <i>Part sur impôts spectacles</i>	:	70 F
- <i>Subvention de la Commune</i>	:	10 000 F

Les membres du C.C.A.S. se sont réunis à plusieurs reprises durant l'année afin de répondre à des demandes diverses concernant, entre autres, les aides-ménagères, les cartes d'invalidité, les R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion).

Ils ont aussi participé à l'élaboration et au service du repas des Anciens offert le 18 décembre par la Municipalité.

Nous profitons aussi cette année, du bulletin municipal, pour remercier les employés municipaux et les volontaires du C.C.A.S. qui nous ont aidé durant ces six années.

PRESENTATION DU BILAN 83. 88

Notre préoccupation première a été la mise en place et l'organisation des structures municipales, ceci dans un souci de meilleur fonctionnement.

- 1983 - Un poste de secrétaire de mairie a été créé à temps complet, l'achat de matériel de bureau pour vous proposer un meilleur service, notamment une photocopieuse, une machine à écrire plus performante, une armoire de rangement pour les plans cadastraux, une visionneuse pour microfiches et différents mobiliers ont été réalisés.

Certains aménagements ont été apportés à la Mairie : bureau du Maire, salle du Conseil Municipal. Le logement de fonction du directeur de l'école étant rendu vacant, nous l'avons réaménagé en installant la salle du Conseil Municipal, le bureau du Maire et une salle de projection pour la classe de Mr VIOT.

- 1984 - Création d'un groupe scolaire avec salle polyvalente et cantine municipale.

Renforcement du réseau E.D.F. à Kergarenne.

- 1985 - Mise à l'étude du Plan d'Occupation des Sols.

Construction des vestiaires-douches au terrain des sports par la Société DOIZON. L'aménagement intérieur a été réalisé grâce au bénévolat.

Création d'un Syndicat Intercommunal du Canton de PLOUAY pour la collecte des ordures ménagères.

Mise en place du Syndicat Intercommunal permettant la mise en place de l'école cantonale de musique.

Création de la cantine municipale et de la garderie scolaire.

Différents travaux de voirie ont été réalisés et le réseau d'eau potable a été renforcé.

- 1986 - Mise en place du programme d'éclairage public :

- . Route de Cléguer
- . Route de PLOUAY
- . Route de LANVAUDAN
- . Place de l'Eglise
- . Groupe scolaire
- . Lotissement Parc Nehué

Aménagement du terrain des sports :

- .. Terrain d'entraînement*
- .. Aire de stationnement*
- .. Installation d'un court de tennis à la disposition*

de tous.

Travaux de consolidation de maçonnerie de l'église.

Création d'un vitrail sur le transept Nord et réfection du circuit électrique.

Réfection de la route CALAN - LANVAUDAN suite aux dégâts causés par le gel avec démolition de certains talus et curage des fossés.

- 1987 - Le 4 Février, la Commune de CALAN recevait à La Salle Polyvalente Messieurs Le Préfet du Morbihan, Le Sous-Préfet de LORIENT, le Conseiller Général et les élus du Canton pour la réunion cantonale. Il a été parlé de l'unité cantonale en matière de services grâce à la création de nombreux SIVU. Les Communes de CALAN et de LANVAUDAN ont demandé la création d'un nouveau SIVU Voirie.

Au cours de cette réunion, il a été signalé que la décentralisation, si elle présente certains avantages, elle n'en a guère au niveau financier, les charges étant de plus en plus lourdes pour les petites communes !

Suite à la tempête d'Octobre, Monsieur Le Sous-Préfet a rendu visite aux élus du Canton pour étudier les moyens financiers nécessaires à mettre en oeuvre en attendant le remboursement des assurances. Chaque municipalité a fait état de ce qui avait été répertorié.

La Municipalité a fait l'acquisition d'un terrain, chemin du lavoir, pour y implanter le nouveau cimetière. Elle a également fait l'acquisition de deux petites maisons en pierres au Bourg, à proximité de l'église.

Afin de mettre en valeur le Bourg de CALAN, un aménagement du "Centre Bourg" est à l'étude.

Il s'avère que la Commune prend de l'ampleur (accroissement de la population et de la circulation). Nous devons donc réfléchir aux possibilités d'aménagement de la place de l'église, des bâtiments. Nous espérons réaliser un ensemble équilibré, harmonieux, fonctionnel, parfaitement intégré au site historique.

Comme tous les ans, un effort particulier a été fait pour la voirie.

. Virage de Poul-en-Du, élargissement de la chaussée, curage des fossés.

. Elargissement de la chaussée au presbytère.

. Amélioration du carrefour CALAN - LANVAUDAN.

- 1988 - Plusieurs bâtiments publics ont été remis en état, toiture du presbytère, toiture de la partie est de l'église.

Le terrain des sports a maintenant sa buvette et un local de rangement pour le matériel associatif.

Au niveau de la voirie, nous n'avons pas non plus ménagé nos efforts :

. La signalisation a été améliorée (achats de panneaux).

. Elargissement de la chaussée, curage et busage des fossés à Fontaine-Maria.

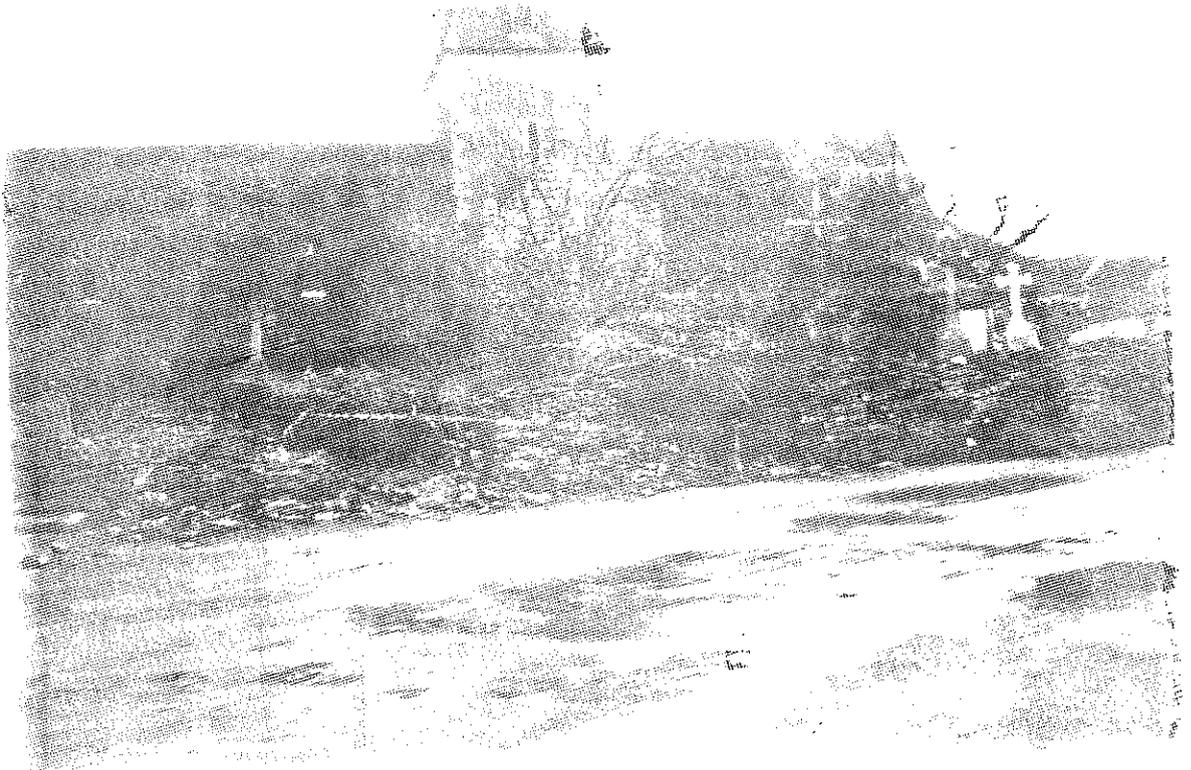
. Elargissement de deux virages sur la route Fontaine-Maria-Kerqueris.

. Au Guern, aménagement d'un virage dangereux.

. Route de Manéduel, goudronnage de la chaussée.

. A Cosquéric, curage de fossés, évacuation des eaux pluviales.

Nous vous signalons aussi qu'un conteneur pour la récupération de verre est à votre disposition, il est placé à l'entrée du terrain des sports.



Mur du cimetière après la tempête d'octobre 1987

COMMISSION DE L'URBANISME

Dans ce chapitre urbanisme, plusieurs points peuvent être traités.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Pendant toute l'année 1988, les plans d'aménagements commencés en 1987 se sont poursuivis avec les partenaires concernés C.A.U.E., SOUS-PREFECTURE, EQUIPEMENT .

L'aménagement du Centre Bourg est actuellement le dossier communal le plus important, tant financièrement que pour les travaux qu'il va engendrer sur le Bourg.

Nous vous joignons un plan du projet pour que vous le regardiez, y réfléchissiez et qu'ensuite des commentaires puissent être faits.

Cet aménagement "Centre Bourg" nécessite aussi une autre tranche de travaux qui n'apparaît pas sur ce plan mais qui aura une incidence financière importante, c'est l'installation d'un réseau de "tout-à-l'égout" qui devra être menée en même temps que les travaux de la place pour éviter, dans quelques années, le creusement de nouvelles tranchées.

MUR DU CIMETIERE

1988, suite aux dégâts occasionnés par la tempête, a été l'année de mise en place de tous les dossiers de travaux et de demandes de subventions concernant ce mur. Nous pouvons vous dire que celui-ci, réalisé par une entreprise locale (LE DANVIC-GARNIEL), pour un montant approximatif de 300 000 Francs, sera subventionné à 70 %.

LE NOUVEAU CIMETIERE

En projet depuis 1986, l'achat du terrain n'a pu se faire qu'en 1988.

Actuellement, les dossiers de travaux sont en cours et nous espérons que l'année 1989 verra la réalisation de ce nouveau cimetière.

L'EGLISE

Nous mettons dans le chapitre urbanisme les travaux de restauration de notre église paroissiale, en effet, en 1988, le Conseil Municipal a donné son accord pour une étude de restauration complète du bâtiment pour une somme de 37 500 francs.

Nous espérons que les techniciens prendront en compte les avis des Calanais.

LA ZONE NAa AU P.O.S.

1 - SITUATION - DESIGNATION DES PARCELLES

Le terrain concerné est situé à 200 m à l'Est du centre-bourg de la commune de CALAN. Il est constitué de huit parcelles sises en section cadastrale D et appartenant à des propriétaires différents :

N° 415	9020 m2	Mme LE GAL Albert
N° 417	9450 m2	Mme LE NEURESSE André
N° 418p	6329 m2	M. LE PICHON Ferdinand
N° 694	259 m2	Consorts LE CLANCHE
N° 693	6000 m2	Consorts LE CLANCHE
N° 691	336 m2	Consorts LE CLANCHE
N° 692	2958 m2	M. JAFFRE Pierre
N° 428	8690 m2	Mme GUYONVARCH Françoise

TOTAL : 43042 m2

L'ensemble de la zone est actuellement desservie par deux chemins ruraux : l'un à l'Ouest, la route de Guernalon, l'autre au Sud, le chemin rural de Kerbihan.

D'autre part un ancien chemin charretier traverse les terrains d'Ouest en Est à partir de la route de Guernalon.

2 - ETAT INITIAL

21 - utilisation du terrain - végétation

Les terrains ont actuellement une utilisation essentiellement agricole : pâtures, cultures.

Il existe quelques talus plantés en limite de propriétés ainsi que le long des voies.

22 - relief - hydrologie

L'ensemble des terrains constitue un plateau à pente faible (2 % environ) Ouest-Est. Cette pente et la nature agricole des sols favorise actuellement l'infiltration des eaux pluviales. Le point bas se situe à l'angle Sud-Est de la zone.

3 - CONTEXTE URBANISTIQUE GENERAL

La commune de CALAN dispose d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé. Le terrain concerné par le projet constitue une zone NAa.

4 - IMPACT PREVISIBLE

L'aménagement de la zone NAa permettra de réaliser environ 40 logements. Le rythme de construction actuel sur CALAN ne permet pas de supposer une occupation rapide de ces terrains. Il est raisonnable de penser que chaque propriétaire procédera à une division par certificat d'urbanisme avant d'envisager de réaliser un lotissement.

5 - PARTIE D'AMENAGEMENT - ORGANISATION GENERALE

Il sera toujours possible dans un premier temps d'opérer dans les limites de l'application de l'article R 315-2 du Code de l'urbanisme des divisions par certificats d'urbanisme. Ces divisions seront réalisées le long des voies existantes en respectant les dispositions du schéma d'aménagement et en prenant en compte la prise en charge éventuelle de travaux liés à la réalisation ou au renforcement de réseaux nécessités par les constructions.

Dans un second temps les terrains qui ne peuvent être desservis par les voies existantes, le seront par la voie figurant au schéma d'aménagement.

6 - VOIRIE - ESPACES VERTS - RESEAUX

voirie

La voie sera de type rural avec chaussée de 5 ml de largeur traitée en revêtement bi-couche. Elle sera bordée d'un accotement de 2 ml de large de part et d'autre et d'un fossé évasé. Le règlement de a zone NAa prévoit la réservation d'un quota d'espaces verts d'une superficie de 10 % par rapport à la superficie totale. Cette superficie sera répartie linéairement le long des voies existantes et de la voie projetée.

assainissement

La commune de CALAN ne dispose pas d'un réseau collectif d'assainissement. Les propriétaires devront se conformer à la réglementation relative à l'assainissement individuel.

Les eaux pluviales de toitures devront être recueillies à l'intérieur de chaque lot dans des puisards.

réseau

Les réseaux devront être réalisés en mode souterrain.

7 - LES CONSTRUCTIONS

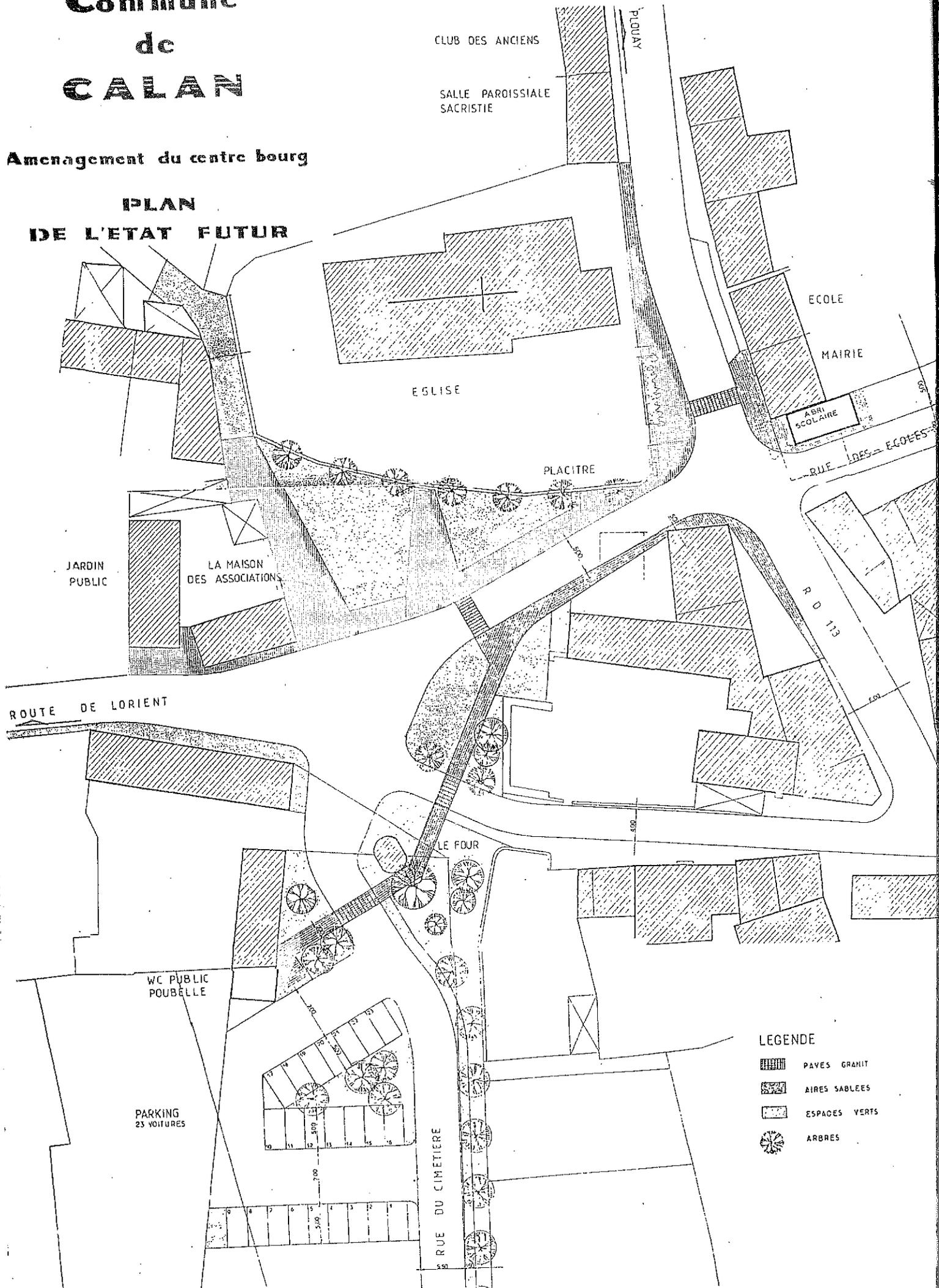
Leurs implantations seront définies lors de l'étude des dossiers de permis de construire ou des demandes de lotissements.

Recommandations architecturales : Elles consistent en l'ensemble des consignes architecturales précisées par les autorités compétentes, lors de l'étude des permis de construire dans la région.

Commune de CALAN

Amenagement du centre bourg

PLAN DE L'ETAT FUTUR



LEGENDE

-  PAVES GRANIT
-  AIRES SABLEES
-  ESPACES VERTS
-  ARBRES

CONSTRUCTION D'UNE BUVETTE ET ANNEXE AU TERRAIN DES SPORTS

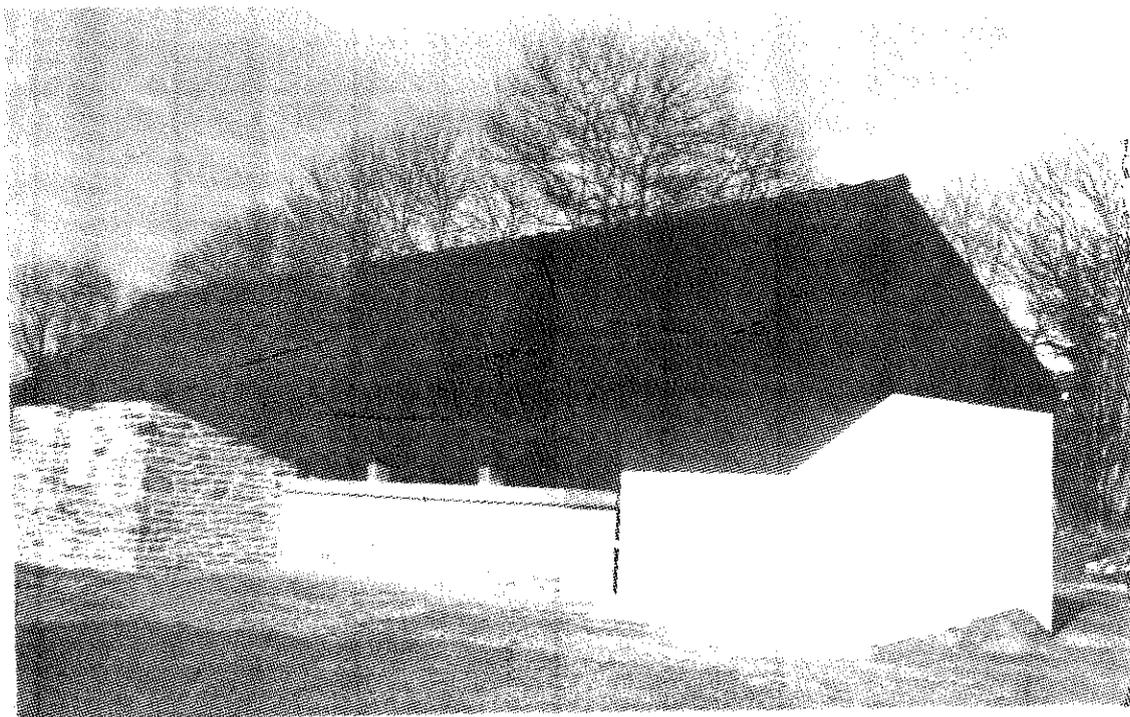
Le 21 janvier 1989, à 18 heures, le bâtiment était inauguré en présence des Maires de CALAN, de MERLEVEZ et des Associations locales.

En cette occasion, nous remercions Monsieur Louis UHEL, Maire de MERLEVEZ qui nous a offert gracieusement la pierre de CALAN, les artisans calanais, Messieurs LE DANVIC, LE MOUEL, LE MOUELLIC, EVANO, ainsi que toutes les personnes et elles sont nombreuses, qui ont participé avec enthousiasme, il faut le reconnaître, à la construction de ce magnifique bâtiment.

La Municipalité et moi-même tenons à remercier Mr Yves LE HEIN qui, en la circonstance, était notre responsable des travaux, rôle tenu avec personnalité et professionnalisme. De plus, il a travaillé avec passion, compétence avec le devoir du travail bien accompli.

Merci à vous tous, vous avez les félicitations méritées de la Municipalité et des Associations Calanaises.

Le Maire.



COMMISSION VOIRIE

AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER

L'année 1988 a été une année où l'on a essayé d'apporter des améliorations au réseau routier, ces travaux sont subventionnés à 40 % par le Département.

A Fontaine-Maria - Kergueris, deux virages ont été élargis, les fossés curés et busés pour éviter que l'eau ne stagne sur la route. Ces travaux ont été réalisés par l'Entreprise LE GALLIOT. Le goudronnage n'est pas terminé, nous attendons que tous les travaux de débardage soient finis pour clore ce chantier.

D'autre part, la Commune a traité avec la Société VIA-FRANCE un marché de goudronnage en bi-couche à 10 F le M² pour une surface de 22 000 M². Ont été goudronnées les routes de :

- . Manéduel
- . Groupe scolaire
- . Fontaine-Maria - Kergueris
- . Cosquéric - Kerihuel
- . Route de CLEGUER avec surélévation de la chaussée
- . Le Guern
- . Kerandiot
- . Accotements route de PLOUAY

La Commune a également traité avec l'Entreprise LAVAT de PLOUAY un marché de fossés (route de CLEGUER) et aménagements de deux chemins communaux.

Les travaux prévus n'ont pu être réalisés totalement, faute d'intempéries, ils seront repris très certainement au printemps.

DEBROUSSAILLAGE

Au cours de l'été 1988, une entreprise de LANGUIDIC a réalisé le débroussaillage sur la voirie communale (28 Kms). Seulement les accotements ont été traités, prochainement un débroussaillage des talus est prévu.

DEGATS TEMPETE

Après la tempête, une partie des lignes téléphoniques avaient été endommagées (route de Lanvaudan), leur remise en état, en réseau souterrain, a été effectuée par les P.T.T.

La voirie publique a subi des dommages par l'exploitation des bois sinistrés. Il est vrai que beaucoup de fossés et accotements ont été endommagés par les engins de débardage de bois. Ces dégâts ont été évalués par les Services de l'Equipement à 150 000 F. Une demande de subvention a été sollicitée auprès de l'Etat et de la Région. Ce dossier est instruit par le Préfet de Région dans le cadre d'un financement exceptionnel du Fonds Interministériel d'Aménagement du Territoire (F.I.A.T.).

CIRCUIT ANNEXE DE L'EAU

Durant l'année 1988, quelques travaux ont été entrepris sur le circuit annexe notamment des travaux d'entretien du réseau qui se fait vieux.

Lors du relevé des compteurs, nous nous sommes aperçus que certains étaient défectueux et devront être changés. Nous demandons donc aux utilisateurs de ce réseau de signaler en Mairie tous problèmes : compteurs défectueux, fuites...

Pour votre information, le montant des frais d'entretien de ce réseau, pour l'année, s'établit à la somme de : 7 459 F.

En 1989, il est envisagé le remplacement de la cuve du groupe de Cosquéric.

Nous profitons de ce bulletin pour vous signaler que les analyses d'eau n'ont décelé aucune anomalie.

COMMISSION AGRICOLE

L'assemblée générale du G.V.A. a eu lieu le 6 décembre à St-Yves BUBRY. Voici un aperçu des principales activités réalisées durant l'année.

REGLAGE DES MATERIELS

- Contrôle du débit des pulvérisateurs en fonction de la vitesse du tracteur.

- Test de contrôle des distributeurs d'engrais.

FOURRAGES - LAIT

En collaboration avec les contrôleurs laitiers et les insi-
minateurs, le thème "Taux protéique" a été abordé dans deux communes.
Chaque technicien a fait un rapport sur son secteur.

Deux réunions ont été organisées sur les maladies métaboli-
ques des vaches laitières. Les intervenants étaient : Mr CARTEAU de la
Chambre d'Agriculture et Mr FAVENNEC, Vétérinaire à BUBRY.

Le G.V.A. a organisé deux rendez-vous "Herbe Plus" sur le
Ray-Grass anglais. L'opération "Herbe Plus" a été menée conjointement
avec le contrôle laitier et les techniciens des coopératives.

PRODUCTION PORCINE

Les réunions "porcs" pour notre zone sont organisées au ni-
veau C.R.D.A. Les adhérents producteurs de porcs y sont invités.

REUNIONS DIVERSES

Minitel : Deux réunions ont été organisées sur l'utilisation
du Minitel.

Valeur du lisier : Un appareil le "Quant Fix" existe pour me-
surer la valeur des lisiers. Quelques démonstrations ont été faites.
Vous pouvez demander une analyse si vous le désirez.

Cuma : Le G.V.A. a participé ou a aidé plusieurs groupes à ré-
fléchir sur des projets de CUMA.

Participations au Comice.

Visites individuelles : Elles se font essentiellement à la
demande. Des visites de contact sont faites par un conseiller. Cette an-
née 180 visites ont été effectuées. A la permanence, une centaine de
personnes ont été reçues, souvent pour des problèmes administratifs.

ECOLE S

80 enfants sont scolarisés à l'Ecole Publique de CALAN et 20 à l'Ecole Privée du Sacré-Coeur à PLOUAY.

Chaque année, la Municipalité accorde les subventions suivantes :

- . Fournitures scolaires : 150 F par enfant
- . Arbre de Noël : 35 F par enfant
- . Classes de neige, de nature ou voyages : 100 F par enfant d'études

A titre d'information, les différentes subventions allouées aux enfants scolarisés tant en primaire qu'en secondaire ont bien été versées aux écoles concernées.

Depuis l'ouverture du groupe scolaire en septembre 84, la Municipalité a attribué une somme de 50 000 Francs pour l'achat de mobilier scolaire. Cet effort particulier et indispensable a permis un fonctionnement mieux adapté aux besoins des enseignants et des enfants.

A la rentrée scolaire 88-89, divers travaux d'entretien de l'école ont été effectués pour une somme de : 11 373,20 F.

CANTINE MUNICIPALE

6054 repas ont été servis aux enfants en 1988. Un congélateur a été acheté pour la somme de : 2 400 Francs.

AMICALE DES PARENTS D ELEVES

L'année 1988 a connu une assez grande stabilité au niveau des activités et des résultats.

C'est, comme le veut la tradition encore récente, le pot au feu, fin février, qui a ouvert les festivités organisées par l'Amicale.

Avec un peu plus de 100 couverts servis, le nombre des participants fut légèrement supérieur à celui de l'année 1987. L'animation musicale, très appréciée, fut assurée par Mr LE MOELLIC Michel, membre du bureau.

Un même repas aura lieu, cette année, le vendredi 4 mars à la Salle Polyvalente. Venez donc nombreux !

La kermesse, toujours le troisième week-end de Mai, a bénéficié cette fois-ci d'un temps assez beau, ce qui nous a permis d'organiser le repas et le bal sous chapiteau. Il est à craindre que ce ne soit pas le cas, cette année-ci, vu le prix de location trop élevé pour les moyens actuels de l'Amicale.

Nous nous servirons donc de la salle polyvalente. Saluons au passage les efforts de la Municipalité et des bénévoles qui ont permis la construction d'une buvette qui nous rendra sûrement de grands services.

Nous faisons, dès maintenant, appel à toutes les bonnes volontés pour assurer le succès de la prochaine kermesse qui est prévue pour le week-end des 20 et 21 Mai. N'oubliez pas que les résultats contribueront à améliorer la qualité de notre école et l'apprentissage de nos enfants !

Johan ERKELENS



A. S. CALAN

SAISON 1988 - 1989

EQUIPE A : Malgré quelques départs, l'équipe fanion se porte bien puisqu'elle occupe la cinquième place. Les nouvelles recrues se sont très bien intégrées au groupe. En gardant le même effectif, avec quelques renforts, l'A.S.CALAN pourrait avoir d'autres ambitions pour la prochaine saison.

EQUIPE B : Elle a accédé cette saison à la division supérieure, occupe actuellement le milieu du tableau malgré un départ catastrophique (4 défaites). L'équipe s'est bien ressaisie avec une belle série de matches sans défaite.

MINIMES : L'effectif n'étant pas suffisant, les 5 minimes de l'A.S.CALAN jouent en association avec l'A.L.CAUDAN. Cette fusion est une parfaite réussite puisqu'ils occupent la troisième place en division excellence.

FOOTBALL à 7 (Débutants - Poussins - Pupilles)

Excellent parcours pour les trois équipes puisque les Pupilles sont 2ème, les Poussins 2ème et les Débutants 3ème.

Il ne faut pas oublier que l'encadrement des jeunes (entraînements et déplacements) est structuré par une équipe de bénévoles, ce qui est de plus en plus rare dans les clubs.

Pour la prochaine saison, tous les jeunes, à partir de 7 ans, qui veulent pratiquer le football à l'A.S.CALAN sont invités à s'inscrire auprès de Daniel STANGUENNEC (entraînement des jeunes le mercredi après-midi au terrain), Tél : 97.33.20.85. ou contacter Michel LE SARC, Tél : 97.05.71.75).



SECTION GYMNASTIQUE

La section gymnastique propose deux cours par semaine à la salle polyvalente.

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

Tous les mardis de 19 H à 20 H. Le cours est animé par Mme Francine ERKELENS.

GYMNASTIQUE DOUCE

Tous les jeudis de 20 H 30 à 21 H 30, cours animé par Mme Soizig VALAIS.

Toutes les personnes intéressées par ces cours peuvent se présenter sur place.

SECTION TENNIS

Un planning est à votre disposition pour la réservation des cours. Consulter le panneau d'affichage à la Mairie.

Pour les inscriptions, s'adresser à la Mairie.

Tarifs appliqués pour l'année en cours :

Adultes	:	80 F
Enfants	:	30 F

CYCLISME

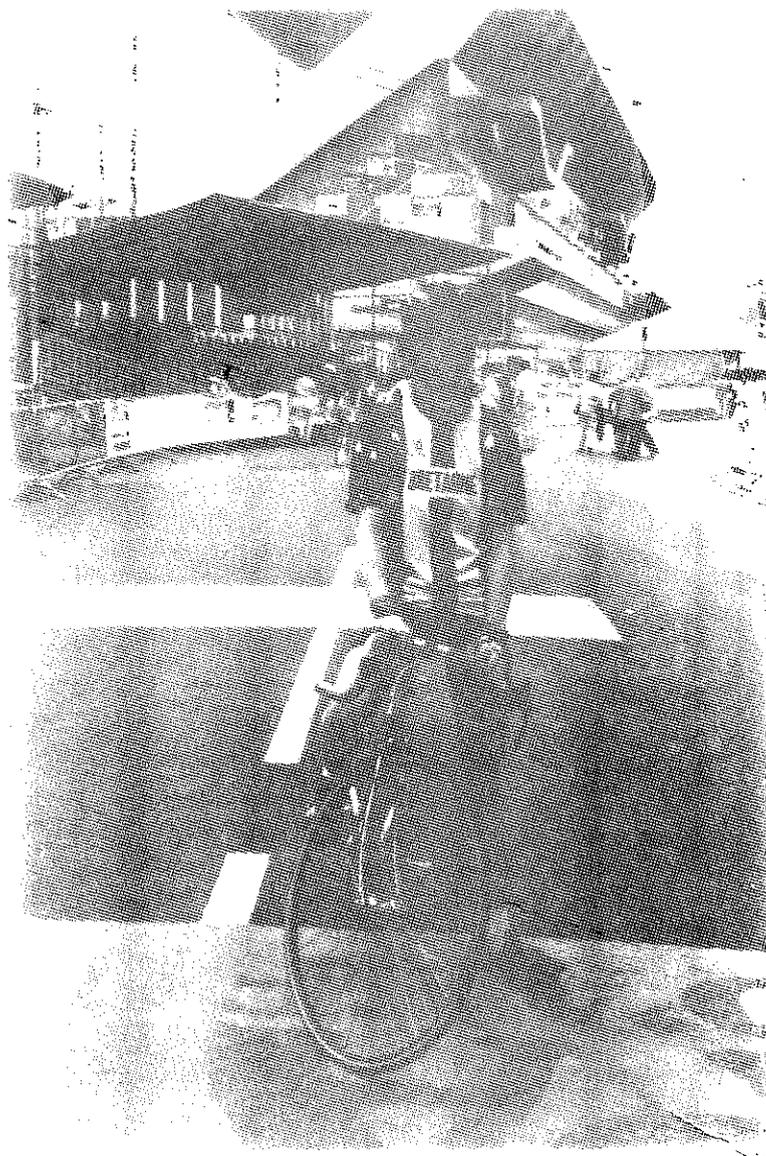
Dans cette rubrique sportive, il était normal de mettre à l'honneur Manuella LE CAVIL car, ce n'est pas tous les jours que nous avons, dans notre petite commune, une jeune fille aussi douée pour le cyclisme.

Après un an de compétition chez les Cadettes, elle s'honore d'un sérieux palmarès. Après une 4ème place au Championnat de Bretagne et sa sélection pour le Championnat de France, elle s'est hissée parmi les meilleures de sa catégorie.

Le mardi 28 juin 1988, elle a participé au Championnat de France de cyclisme à SAINT-ETIENNE. C'est en disputant le sprint pour les premières places qu'elle chutera durement sur la chaussée. Malgré cette chute, elle passera la ligne d'arrivée, avec l'aide de son père, pour se classer 8ème de l'épreuve. Un grand BRAVO à Manuella pour le courage qu'elle a démontré dans cette difficile course.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès à venir, qu'elle devienne une grande championne qui fera briller très haut le nom de notre cité.

Manuella, avant le départ de l'épreuve du Championnat de France au Stade Geoffroy Guichard à St-ETIENNE.



CLUB DES ANCIENS.

Le 13 janvier, nous nous sommes retrouvés à la Salle Polyvalente autour d'un pot-au-feu.

Le 25 mai, nous avons visité PLEYBEN, le Château de TREVAREZ et avons déjeuné à SPEZET au Restaurant de l'Argoat. Plus de quarante membres du Club s'étaient donné rendez-vous pour cette sortie.

Le 21 septembre, était au programme la visite de PORT-BLANC, L'ILE AUX MOINES, LA TRINITE-SUR-MER et CARNAC. Nous nous sommes bien amusés dans le petit train! Nous avons déjeuné "Au Tourbillon" à CRACH puis avons fait une halte à SAINT-CADO en BELZ.

Enfin, le 4 décembre, nous nous sommes retrouvés au Restaurant "Les Ajoncs d'Or" à CALAN pour notre repas de fin d'année.

Rendez-vous vous est donné, comme d'habitude, le deuxième mercredi de chaque mois à la salle polyvalente.

La Présidente,

J. LE LEANNEC.



Halte à SAINT-CADO où Constant, notre accordéoniste attitré sut mettre de l'ambiance !

INFORMATIONS

Nombreux ont été les Calanais, en ce 23 mars, à avoir assisté aux obsèques de Monsieur Joseph LE FLOCH, Maire Honoraire de CALAN.

Né à Manégoulannec, le 4 septembre 1903, il fréquenta l'école publique de CALAN, puis celle de PLOUAY et continua ses études secondaires à l'Ecole Saint-François Xavier à VANNES.

Qui ne connaissait Joseph populairement connu et estimé de la population de CALAN qu'il administra pendant 48 années.

Elu le plus jeune Maire de France en 1929, il se retira en 1977.

On n'est pas Maire pendant 48 ans sans marquer sa Commune de son empreinte et Monsieur LE FLOCH s'employa à satisfaire les besoins vitaux de la Commune.

Tout cela il le fit avec tout son coeur, ce qui lui valut d'ailleurs d'être honoré de la légion d'honneur qui venait récompenser cette longue vie au service de la Commune de CALAN.

Le 14 janvier 1989, Monsieur LE QUERE Antoine, demeurant à Kérandiot, né le 12 novembre 1900 à CALAN, a reçu le diplôme national des Anciens Combattants 1914-1918. C'est Monsieur SALVAT, Maire qui le lui a remis en présence de ses enfants et petits enfants.



LA GENDARMERIE

recherche cet homme

SIGNALEMENT

- HAUTEUR
- POIDS
- CHEVEUX
- YEUX
- TAILLE

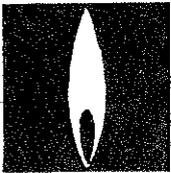


36.14
GENDARME
le 1^{er} octobre

3500 EMPLOIS

CHAQUE ANNEE

POUR PLUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER : Gendarmerie de PLOUAY (56.240) Tél. 97.33.31



**GAZ DE
FRANCE**

AGRICULTEURS ENTREPRENEURS

Une conduite de **GAZ HAUTE PRESSION** traverse votre commune

Un arrêté préfectoral et **VOTRE SECURITE** vous obligent à prévenir,
avant tout travail,

le **GROUPE GAZIER BRETAGNE**
Exploitation de NANTES

BP 1140
44024 NANTES Cedex 01
Tél 40 43 26 00

Ses équipes locales sont à votre disposition, à titre gracieux, pour

Vous donner tous renseignements, par écrit et sur les lieux, concernant la position des conduites de gaz haute pression

Vous informer des recommandations en cas de travaux à proximité des conduites de transport de gaz (Brochures Rouges)

Surveiller les travaux au voisinage de ces conduites

Il vous demande

De bien vouloir respecter le balisage existant (balises, bornes et piquets)